

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/221 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A MENER LES NEGOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DE L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE PLAN 2015-2020 ETAT - COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PUCCI Joseph, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ARMANET Guy à M. VANNI Hyacinthe
M. BARTOLI Paul-Marie à Mme BARTOLI Marie-France
Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à Mme FAGNI Muriel
M. CHAUBON Pierre à Mme OLIVESI Marie-Thérèse
M. CORDOLIANI René à Mme NADIZI Françoise
Mme GUIDICELLI Lauda à Mme SANTUCCI Anne-Laure
Mme PONZEVERA Juliette à M. BIANCUCCI Jean
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. ROSSI José à M. TOMA Jean
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à Mme COMBETTE Christelle
M. TATTI François à Mme GUIDICELLI Maria
M. TOMASI Petr'Antone à M. TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, ORSONI Delphine, SANTINI Ange, STEFANI Michel.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2016-45 du Conseil Economique, Social et Culturel de corse, en date du 28 septembre 2016,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à mener les négociations dans le cadre de la préparation de l'avenant n° 1 du Contrat de Plan 2015-2020 Etat - Collectivité Territoriale de Corse sur la base des données détaillées dans le rapport joint.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Contrat de Plan 2015-2020 Etat - Collectivité Territoriale de Corse - Avenant n° 1

Le Contrat de Plan Etat - Collectivité Territoriale de Corse pour la période 2015-2020 a été signé le 13 novembre 2015.

Il apparaît aujourd'hui que le contenu de ce contrat doit et peut être amélioré.

Ainsi, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse ont exprimé leur volonté commune de faire porter les améliorations sur les deux points suivants :

- La mobilité multimodale

Le volet CPER relatif à la mobilité multimodale est aujourd'hui centré sur le seul outil ferroviaire.

Il est envisagé de l'élargir à travers les créations de plateformes intermodales rail-bus aux entrées d'Aiacciu et de Bastia, ce qui permettrait de décongestionner les centres villes.

- La création d'une enveloppe financière spécifique à la montagne corse

Il est envisagé de mettre l'accent sur la politique en faveur de la montagne et d'y apporter une contribution supplémentaire de 10 M€ (5 M€ Etat et 5 M€ CTC).

Cette enveloppe supplémentaire permettrait ainsi la revitalisation économique des territoires de montagne ainsi que l'accès plus large de la population concernée aux services publics.

C'est dans cet esprit, que j'ai signé le 29 août 2016, **un protocole d'accord avec le Préfet de Corse et le Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, en vue des travaux préparatoires à l'élaboration de l'avenant n° 1 au CPER 2015-2020.**

A l'issue des négociations avec l'Etat, le projet d'avenant n° 1 au CPER sera soumis à l'approbation de l'Assemblée territoriale en vue de sa signature fin 2016 au plus tard.

De la sorte, la préparation des projets de budgets de l'Etat et de la CTC pour l'exercice budgétaire 2017 pourra d'ores et déjà prendre en compte les points d'accord sur la programmation à venir.

Sur la base de ces éléments, il vous est demandé :

- **de m'autoriser à mener les négociations dans le cadre de la préparation de l'avenant au CPER 2015-2020.**